



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Août 2015

Sécurité Sociale/Famille

# ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) 2015 - 2016

**Aucune augmentation de l'ARS pour la rentrée 2015 !**  
Une fois de plus c'est un signe du désengagement du gouvernement sur la politique familiale.

L'allocation de rentrée scolaire est fixée à :

- 362,63 € pour les enfants de 6 à 10 ans,
- 382,64 € pour les 11 à 14 ans,
- 395,90 € pour les 15 à 18 ans.

Il peut y avoir une allocation dégressive si il y a un dépassement léger des conditions de ressources.

## Conditions d'attribution :

Il faut avoir eu en 2013 (année -2), des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

La CGT revendique l'ARS pour tous les enfants scolarisés jusqu'à 20 ans

=> 500 €uros en primaire  
=> 750 €uros au collège

=> 1.000 €uros au lycée  
=> 1.500 €uros pour les études supérieures

L'ARS est versée par la CAF le 21 août en une seule fois pour les enfants de 6 à 16 ans, automatiquement si vous touchez déjà une prestation sociale, sinon s'adresser à sa CAF, ou faire «caf.fr».

Pour les enfants, de 16 à 18 ans, le versement intervient automatiquement si vous avez déclaré la scolarité de votre enfant à la CAF.

Rappelons que l'ARS est cumulable avec les allocations de scolarité parfois versées par l'employeur ou le CE.

Nombre d'enfants à charges	Revenus nets année 2013 à ne pas dépasser
1 enfant .	24 306,00 €
2 enfants	29 915,00 €
3 enfants	35 524,00 €
par enfant supplémentaire	5 609,00 €



**LA CGT DEMANDE L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES POUR RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES**